

Exemples de réponse de l'employeur à une demande de congé de VAE

 **Ce document est à imprimer obligatoirement sur papier à en-tête de l'entreprise.**

L'entreprise doit répondre dans les 30 jours pour informer le salarié de son accord ou de la nécessité de reporter la demande de congé, dans la limite de 6 mois, pour « raisons de service ».

NB : l'employeur ne peut pas refuser la demande d'autorisation d'absence sauf si le salarié ne remplit pas les conditions exigées pour bénéficier du congé (respect du délai de 60 jours pour effectuer la demande, durée minimale d'activité en lien avec la certification visée, délai de franchise d'1 an entre 2 congés au sein de la même entreprise).

Objet : demande de congé de VAE

Lettre recommandée avec AR

Madame / Monsieur _____

En réponse à votre courrier du ____ / ____ / ____

EN CAS D'ACCEPTATION

Nous répondons favorablement votre demande de congé de VAE aux conditions proposées, soit une durée d'absence à votre poste de travail de _____ heures, à répartir entre le ____ / ____ / ____ et le ____ / ____ / ____

Nous vous remercions de communiquer la planification précise de l'accompagnement à la VAE à votre responsable

Madame/Monsieur _____, avant le ____ / ____ / ____

EN CAS DE REPORT POUR RAISONS DE SERVICE

Nous regrettons de ne pouvoir faire droit dans l'immédiat à votre demande de congé de VAE en raison du caractère préjudiciable à la marche du service que causerait votre absence, pour les raisons suivantes

(exemples : période de forte activité, impossibilité de remplacement...) _____

Nous vous proposons de reporter votre projet de _____ mois (6 mois maximum postérieurement à la demande du salarié) et de nous adresser une nouvelle demande, pour un départ en congé de VAE à compter du ____ / ____ / ____

EN CAS DE REFUS DU FAIT DE L'INSUFFISANCE D'ANCIENNETÉ OU D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DU SALARIÉ

Nous regrettons de ne pouvoir accueillir favorablement votre demande de congé de VAE.

Nous vous informons que la condition minimale d'activité en lien avec la certification visée fixée à 1 an n'est pas remplie.

➔ **EN CAS DE REFUS DU FAIT DE LA RÉALISATION D'UN CONGÉ DE VAE PAR LE SALARIÉ AU COURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

Nous regrettons de ne pouvoir accueillir favorablement votre demande de congé de VAE.

Nous constatons que vous avez déjà bénéficié d'un congé de VAE du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Légalement, vous devez attendre un délai d'1 an à compter de la date du précédent congé pour solliciter le bénéfice d'un nouveau congé de VAE.

NB : depuis le 1^{er} octobre 2017, ce délai de franchise ne s'applique pas pour le passage de l'évaluation complémentaire des candidats ayant précédemment obtenu une ou plusieurs parties de certification.

➔ **EN CAS DE REFUS DU FAIT DE LA DURÉE DU CONGÉ VAE**

Nous regrettons de ne pouvoir accueillir favorablement votre demande de congé de VAE. Nous constatons que la durée de l'accompagnement envisagé excède la durée maximale de 24 heures fixée par le code du travail.

ou

Nous regrettons de ne pouvoir accueillir favorablement votre demande de congé de VAE. Nous constatons que la durée de l'accompagnement envisagé excède la durée maximale de _____ heures fixée par l'accord collectif applicable.

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur _____, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____

Cachet et signature **obligatoires** de l'entreprise
(Nom et qualité du signataire)